ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 7 janvier 1901 18 Nivôse An 109 de la République, 7e jour de l'année, 17e jour de l'hiver, 17e jour de la lune.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

Engagements volontaires dans le corps des équipages de la flotte. — Dates d'ouverture des engagements et nombre d'engagés à recruter :

Les engagements sont ouverts depuis le 5 janvier 1901 et jusqu'à ce que les contingents soient au complet pour les jeunes gens qui désirent servir en qualité d'ouvrier mécanicien, (240 ajusteurs, fondeurs-mouleurs et tourneurs, 60 forgerons, 35 chaudronniers en cuivre, 40 chaudronniers en fer ou tôliers, sans limitation de nombre pour les électriciens) ; pour les ouvriers charpentiers (20), pour les boulangers-coqs (25), les tailleurs d'habits (10), les maîtres d'hôtel (7) et les cuisiniers (1).

Le 1er mars, le 1er juillet et le 1er novembre 1901 pour les jeunes gens qui désirent s'engager comme apprentis-canonniers, (25 à chaque fois ;

Le 1er février 1901, le 15 juillet 1901 et le 1er janvier 1902 pour les jeunes-gens qui désirent s'engager comme apprentis-torpilleurs embarquants, (25 à chaque fois) ;

Le 15 mai et le 15 novembre 1901 pour les jeunes gens qui désirent s'engager comme apprentis-torpilleurs sédentaires, mais seulement si les candidats de cette catégorie ne peuvent être recrutés parmi les inscrits maritimes ou les hommes déjà présents au service (quelques unités seulement, suivant les besoins.

Le 1er mars et le 1er septembre 1901 pour les jeunes gens qui désirent s'engager comme apprentis-fusiliers (25 à chaque fois.

Le 1er juin et le 1er décembre 1901, pour les jeunes gens qui désirent s'engager comme apprentis-timoniers (7 à chaque fois ;

Le 1er mai et le 1er novembre 1901 pour les jeunes gens qui désirent s'engager comme apprentis-infirmiers (12 à chaque fois) ;

Le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre 1901 pour les jeunes gens qui désirent s'engager comme élèves-tambours et élèves-clairons et qui n'ont aucune connaissance de l'instrument.

Le 1er février, le 1er mai, le 1er août et le 1er novembre 1901 pour les jeunes gens qui désirent s'engager comme élèves-tambours et élèves clairons, mais qui ont déjà une pratique suffisante de l'instrument (le nombre d'engagés à recevoir par trimestre variera entre 1 à 3 élèves-tambours et 2 à 3 élèves-clairons.

En ce qui concerne les élèves-fourriers et les élèves-distributeurs, un concours sera ouvert au 1er dépôt dans les premiers jours des mois de février, mai, août et novembre 1901. Il ne sera reçu après chaque concours que 4 à 5 élèves-fourriers et 3 élèves-distributeurs).

Le 1er février, le 1er avril, le 1er juin, le 1er août, le 1er octobre et le 1er décembre 1901 pour les jeunes gens qui désirent contracter un engagement comme apprentis-chauffeurs (15 à chaque fois).

Pour les renseignements complémentaires s'adresser à la Mairie, bureau militaire, rue Neuve, 3, au 1er étage.

Hospices. — En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 13 décembre 1900, il sera procédé le lundi 21 janvier 1901, à une enquête de commodo et incommodo, sur le projet d'aliénation, par la Commission des Hospices, au profit de M. Georges Syndrickx, agissant au nom et comme mandataire de la société de la boulangerie l'*Union*, d'une parcelle de terrain d'une contenance d'environ 2157 mètres carrés 8 décimètres carrés, sise à Wattrelos, hameau du Crétinier.

A cet effet, M. Chatteleyn, conseiller général, commissaire délégué par M. le Préfet, se rendra à la Mairie de Roubaix, ledit jour, 21 janvier, et y recevra de 3 à 4 heures de l'après-midi, les déclarations sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Œuvre de la Bouchée de pain et du prêt du couchage. — Dons reçus : Partie de cartes, 1 fr. ; anonymes, vieux vêtements divers.

En ces temps de fêtes, le Comité rappelle aux heureux, qu'il y a des vieillards, des hommes valides, réduits au chômage, des femmes, des enfants qui souffrent les cruelles tortures du froid et de la faim ! !

La grande souscription annuelle est ouverte, elle permet à tous de faire beaucoup de bien avec peu de peines.

Pesage public et droits de place. — Dix bascules, desservies par le service de l'octroi, sont établies à Roubaix : 1° à la gare de l'Ouest ; 2° à la gare de l'Est ; 3° sur la Grand'Place ; 4° quai de Dunkerque ; 5° à la gare annexe ; 6° à la Justice, route de Lannoy ; 7° à la Halle centrale ; 8° à l'Abattoir, ou on en compte trois.

Les recettes réalisées par ces bascules se sont élevées l'année dernière à la somme de 23,48. fr. , et l'année précédente à 23,482 fr., soit une diminution de 3 fr. 5.

Les frais de perception se sont élevés à la somme de , fr. 2, représentant les frais d'appointements du personnel (cinq agents) et du matériel, soit 4 fr. 5 pour 100 fr.

La perception des droits de place sur les marchés et la foire s'effectue en régie par deux brigadiers du service de l'octroi : les produits, l'an dernier, se sont élevés à 9 ,903 francs , ayant subi une diminution de 658 francs sur ceux de la période précédente.

Les droits de place et de colportage ont occasionné une dépense totale de 4,592 fr. 3, il en résulte donc pour le budget de la ville un bénéfice de 4,311 fr. 32.

Conférence populaire. — M. N. Lefebvre, le savant et sympathique professeur de l'Institut Turgot, fera le mercredi prochain, 9 courant, à 8 heures du soir, à l'école des garçons de la rue Ternaux, une conférence sur LA CHINE ET LES CHINOIS. Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses.

— Les membres de l'Association et les parents des élèves sont tout particulièrement invités à cette conférence qui promet d'être intéressante au premier chef, étant donnés l'actualité du sujet et les brillantes qualités oratoires de M. Lefebvre.

Un Tourquennois blessé à Roubaix. — Samedi matin, vers six heures et demie, dans la retorderie de MM. Leruste frères, chemin de la Ma kellerie, un ouvrier a été blessé dans cet établissement.

On venait de commencer le travail, quand l'un des ouvriers, Henri Ducoulombier, âgé de 33 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Lens, 7, voulut remettre en marche un métier continu à retordre.

Dans le mouvement qu'il fit, la manche de sa veste fut prise dans les engrenages et l'avant-bras gauche entraîné.

Aux cris poussés par le malheureux, on s'empressa à son secours et l'on arrêta le métier.

Toute la partie musculaire du membre avait été arrachée, les nerfs, les veines enlevés mettaient à nu les os.

M. le docteur Guidez, accouru en toute hâte, a donné les soins au blessé et l'a fait ensuite transporter à l'Hôtel Dieu de Tourcoing.

Le blessé a perdu sa femme il y a dix jours.

Vol d'un fût de malaga. — Samedi soir vers six heures, la voiture de M. Fourlinnie, marchand de vins et liqueurs, rue de Lannoy, 88, stationnait en face de l'estaminet de M. Delattre, rue de Tourcoing. Quand le conducteur, qui avait dû s'absenter pendant quelques minutes revint, il constata qu'on avait enlevé de sa voiture un fût de malaga contenant 16 litres. Une plainte a été déposée au commissariat de police du 4e arrondissement.

Chien hargneux. — Samedi soir, vers six heures, l'un des trois chiens de M. Modeste-Laforce, âgé de 43 ans, marchand de légumes, rue Voltaire, 64, qui divaguait, mordit au sein droit, mais sans gravité, la jeune Laure Lecremer, âgée de 13 ans, piqurière, demeurant chez ses parents, rue Voltaire prolongée, n° 43.

Ces trois chiens, visités par M. Parint-Fichaut, vétérinaire, boulevard Gambetta, ont été reconnus en bonne santé et ne présentant aucun symptôme de rage.

Contravention a été dressée au propriétaire.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie, sans aucune gravité s'est déclaré hier soir, rue de la Gare 1 , chez M. Jubé, marchand de musique. Le feu a pris aux rideaux de la fenêtre de la cuisine, et a été rapidement éteint, ne causant que d'insignifiants dégâts.

Brûlée vive. — La jeune Delrue Zoé, âgée de 15 ans, bacleuse, demeurant rue Dampierre, cour Jonville, 24, a laissé tomber un charbon rouge d'un foyer de marchand de pommes de terre frites ; le feu a pris à ses vêtements. Cet accident est arrivé samedi soir, vers 5 h. 1/2, boulevard de Mulhouse. La jeune fille qui a été brûlée assez sérieusement, a été transportée à l'Hôtel Dieu, après avoir reçu les soins du docteur Dupré.

Un accident de voiture. — Hier matin, vers 9 heures 1/2, deux voitures venant l'une de la rue du Vieil-Abreuvoir, l'autre de la Grande-Place, se sont heurtées après le passage du tramway de Tourcoing, gare du Nord.

L'une d'elles, appartenant à M. Destoop, marchand, place Ste-Elisabeth, a eu un brancard cassé, l'autre, appartenant à M. Delattre, industriel rue Neuve, n'a rien eu, mais le cheval a été blessé à la bouche.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre. — Mercredi, 9 février, à 8 heures, entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Dernière représentation de FAUST, grand opéra en 5 actes, de Ch. Gounod.

Deux grands ballets.

Pour la distribution, voir les affiches.

SOCIÉTÉS DIVERSES

Chorale la Lyre du Fontenoy. — Dans son assemblée générale du 6 janvier, cette soirée a renouvelé son comité pour l'année 1901.

Il se compose de la façon suivante : Président, Paul Godefroot ; Vice-président, Charles Renard ; Secrétaire, Théophile Carton ; Secrétaire-adjoint, Félix Ridelle ; Trésorier, François Godefroot ;

Commissaires : Albert Desmet, Alphonse Verkest, Jules Lodewyck, Joseph Mécon.

Le directeur, Van Hooland René.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 6 Janvier 1901

NAISSANCES. — Hector Vandenberghe, boulevard de Metz, maison Vergote, 5. — Albertine Penson, rue Delezenne, 20. — Jeanne Moulin, rue de Philippeville, cour Frère, 1.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Alfred Inglebert, 28 ans, magasinier, rue de Denain, 118, et Marie Winauts, 21 ans, piqurière, rue du Tilleul, 256. — Jean Delbarre, 24 ans, mécanicien, rue de la Banque, 31, et Laure Lietar, 23 ans, soigneuse, rue de la Banque, 26. — Jules Loridant, 24 ans, appreteur, rue Victor-Hugo, et Marie Meurisse, 23 ans, étirageuse, rue des Palmiers, 2. — Fleuris Herchuez, 24 ans, rentreur, rue Pierre-de-Roubaix, 231, et Marie Ducoulombiez, 27 ans, bobineuse rue du Tilleul, 244. — Carl's Cosmanne, 31 ans, maraicher, à Mouvaux, et Marie Dufour, 23 ans, épicière, rue Philippe de Gérard, 2. — Jean Crochon, 28 ans, sergent de ville, rue Beaumarchais, 1, et Marie Delette, 25 ans, sans profession, rue Favreul, 16. — Jules Hennion, 27 ans, magasinier, à Tourcoing, et Alphonsine Jacquart, 24 ans, employée de commerce, grande place, 28. — Edmond Dutat, 20 ans, journalier, rue Chapelle Carette, 103 et Clotilde Lefebvre, 27 ans, servante, rue de Lille, 52.

Achille Stalins, 24 ans, chauffeur, rue Lacroix, 174, et Victorine Cleys, 24 ans, tisserande, boulevard de Metz, cour St-Henri, 15. — Emile Hermans, 24 ans, tisserand, rue de la Limite, 26 et Stéphanie Cruque, 23 ans, couturière, à Croix. — Hippolyte Doignies, 63 ans, menuisier rue Watt, 23, et Léa Panier, 47 ans, blanchisseuse, à Lomme. — J.-B Nuttin, 21 ans, magasinier, rue Decrême, 132, et Malvina Hespel, 20 ans, soigneuse, rue de Béthune, 23. — Joseph Plos, 23 ans, appréteur, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo, 26, et Marie Debusschere 20 ans, peignière, grande rue, 227.

Félix Delcourt, 25 ans, cocher, rue du Tilloul, 85, et Clémence Hubrecht, 18 ans, retordeuse, rue du Fontenoy cour Moreau, 23. — Armand Joseph, 22 ans, peintre, rue Pierre de Roubaix, 39, et Palmire Vandystadt, 20 ans, id. — Julien Vandemeulebroucke, 48 ans, journalier, rue Daubenton, 151 et Elodie Verhelst, 33 ans, peigneuse, id. — Georges Vandemeulebroucke, 30 ans, jardinier, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 3, et Marie Deslercq, 30 ans, épicière, rue du Tilleul, 15. — Désiré Deleoigne, 23 ans, teinturier, rue Voltaire, 48, et Marie Callens, 21 ans, peigneuse, id. — Gaston Courbe, 26 ans sans profession, à Lambersart, et Gabrielle Delecluse, 21 ans, sans profession, boulevard de Belfort, 74.

DÉCÈS. — Jean-Baptiste Doyé, 87 ans, rue de l'Hospice.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

TOURCOING

Cheval emballé. — Dimanche matin, vers huit heures, le cheval de M. Lefebvre-Dujardin, boucher, place du Trichon, à Roubaix, stationnait rue de l'Amiral-Courbet, à Roubaix. Le conducteur, Ernest Detez, 23 ans, en voulant remonter sur la voiture, glissa sur le marche-pied et tomba sur le pavé, sans toutefois se blesser.

Le cheval prit peur et partit à fond de train dans la direction de Tourcoing, menaçant à chaque instant d'occasionner des accidents sur le boulevard où il s'était engagé.

L'animal arriva sur la place Thiers après plus d'une demi-heure course folle et il fut arrêté par M. Fidèle Piron, qui se jeta résolument à sa tête.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Vol de mobilier. — Une cabaretière de la rue des Cinq Voies, Mme Soulié, a déposé une plainte pour vol contre un nommé Henri Ghesquière, 43 ans, homme de peine, qui logeait dans une chambre garnie chez elle.

Cet homme a disparu furtivement emportant des objets mobiliers qui garnissaient sa chambre.

Les Routes des Travailleurs. — Allienne Louis, sous-chef de manœuvre à la gare centrale, demeurant rue Chateaubriand, en manœuvrant un disque, a reçu la lanterne sur la main droite.

Le docteur Fichaux a ordonné 5 jours de repos.

— Dans l'établissement Tiberghien et fils, fabricants, rue de Lille, le nommé Cnudde Antoine, âgé de 2 ans, dégraisseur, demeurant rue de Bouvines, , à Roubaix, en tombant s'est blessé au bras droit dans un carreau de vitre.

Le docteur Vanneufville déclare 15 jours d'incapacité de travail.

Les arrivages aux halles. — Il est arrivé samedi. — Huîtres 2500, harengs 500 k., pommes de terre 600 k., carottes 200 k., pommes 350 k., poires 275 k., oranges 350 k., oignons 135 k., navets 75 k., fromage 45 k.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 6 Janvier 1901

NAISSANCES. — Lanneau Marguerite, rue du Chêne Houpline, 26. — Windels Louis, rue de Roubaix, 102. — Desvenain Adrienne, rue du Souvenir. — Morel Henri, rue de la Blanche Porte, 133. — Duyck Albert, rue de la cité, 33. — Vanderyuchte Victor, rue de Bavai, 10. — Meunier Mathieu, rue de Bapaume, 2. — Vanreckout Marcel, rue du Ginquet, 369.

DÉCÈS. — Gryspeert Marie, 35 ans, rue de la Baille, 6. — Vandendriessche Madeleine, 5 ans, rue Colbert, 29.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Etat-Civil. — *Naissances.* — Bouquinoy Marthe-Maria, rue de Wasquehal. — Kling Pierre-Louis, rue Courbet, 59. — Weyne Julien, rue Basse, 27.

Mariages. — Maquet Florimond-Ursmar, 19 ans, trieur et Platel Flore, 19 ans, sans profession.

Décès. — Swyngedauw Ferdinand-Louis, 67 ans, épicier, époux de Barboy Eugénie, rue d'Alger. — Gorteille Marie-Thérèse, 1 an 7 mois, rue Pluquet — Olivier Marceline-Josephe, 73 ans 1/2, ménagère, épouse de Delannoy Henri-Joseph, rue des Jardins

WASQUEHAL. — **Etat-civil.** — *Naissance.* — Désiré Vildemerche, chemin du Quesne.

Décès. — Dillies Le Bourg, ruelle Delsalle.

LYS-LEZ-LANNOY — **Etat-civil** du 5 janvier. — *Naissance.* — Marthe Desmettre, rue de Leers.

Mouvement de la population. — Il y a eu à Lys-lez-Lannoy en 1900, 191 naissances, 114 décès, 68 mariages.

Une lettre. — Nous recevons la lettre suivante, avec prière d'insérer :

« En réponse à quelques calomnies qui courent le village depuis quelque temps pour me discréditer auprès de mes amis, je tiens à déclarer que non seulement je n'ai pas été à la messe de minuit le jour de l'an, mais je défie mes calomniateurs et ennemis de venir prouver devant moi.

Quand et en quel lieu j'ai pu, soit par des paroles ou par des actes, injurier ou discréditer le socialisme, nos camarades qui ont du faire justice de pareilles vilenies.

Que celui qui se sentira le nez morveux se mouche ou plus galamment relève le gant, je suis tout à sa disposition.

Antoine PETIT.

WATTRELOS. — **Etat civil** du 5 janvier. — *Naissance.* — Madeleine Ruyschaert (Laboureur).

Décès. — Marie Opsomer, 1 an, rue d'Oran prolongée. — Louis Hellin, 2 ans 2 mois, (Petit Paris).

LE NORD

LILLE

LA Réforme des Boissons

La Municipalité de Lille et les Brasseurs. — Intéressante Correspondance.

Il est des cabaretiers, — les uns malintentionnés, les autres ignorants, — qui rendent la municipalité responsable des modifications apportées à l'ancien régime des boissons hygiéniques ou non hygiéniques.

Volontairement ou involontairement, **ces cabaretiers ne disent pas lorsque, faisant de leur comptoir une tribune, ils** s'élèvent contre le nouveau régime, que **la municipalité est aussi bien étrangère** aux surtaxes qu'aux dégrèvements.

Diront-ils, au moins, que la Municipalité a tout tenté, dans la sphère de ses attributions, pour qu'une répartition équitable fût faite des avantages donnés, notamment à la Brasserie, par la loi qui réforme le régime des boissons ?

Il leur sera difficile de se taire ou de travestir la vérité après avoir lu la correspondance suivante échangée entre notre ami Delesalle, adjoint au Maire et le Syndicat des Brasseurs !...

A la date du 18 décembre dernier, le citoyen Delesalle adressait au Président du Syndicat des Brasseurs, l'intéressante lettre suivante :

Lille, le 18 décembre 1900.

Monsieur le Président
du Syndicat des Brasseurs,

Au cours de nos diverses entrevues avec les représentants de votre Syndicat, pendant la période d'élaboration du projet de modification des taxes d'octroi, j'ai eu l'occasion de leur dire notre préoccupation de voir les consommateurs bénéficier du produit des dégrèvements projetés.

C'est dans cet esprit que j'avais étudié la suppression complète des droits d'octroi sur la bière à laquelle j'ai dû momentanément renoncer, d'abord parce que les acheteurs au litre n'en auraient pas bénéficié, ensuite parce que j'ignorais quel accueil le Parlement réserverait à nos taxes de remplacement. Mais notre intention est de continuer dans les exercices qui vont suivre le remplacement des droits d'octroi par des taxes directes en commençant par les droits dont la suppression profitera immédiatement aux acquéreurs des produits dégrevés.

Or, les cabaretiers nous font remarquer qu'ils sont exposés eux-mêmes à ne pas bénéficier de la réduction déjà consentie par notre premier projet : ils ont en effet, avec des brasseurs, des contrats qui les lient et qui spécifient que la rondelle de bière de 160 litres leur sera vendue à un prix déterminé sans qu'aucune réserve y soit introduite leur permettant de réclamer une réduction égale à la réduction des droits, consentie soit par l'Etat, soit par la Ville.

J'ignore quelle est l'intention des brasseurs à l'égard des clients de cette catégorie, mais si votre Syndicat décidait que les prix prévus par ces contrats subiront une réduction égale à celle des droits d'octroi et des droits de fabrication, la Municipalité trouverait dans cette décision un encouragement à poursuivre la suppression complète des droits d'octroi qui sont une entrave pour votre industrie et un obstacle à l'accroissement de la consommation.

Je vous serais très reconnaissant de soumettre ces observations aux membres de votre syndicat et de me faire savoir s'il vous a été possible d'obtenir d'eux une décision favorable à la réduction dont cette lettre vous entretient.

Recevez, etc.

Ed. DELESALLE,
adjoint.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance et la précision des questions soulevées par notre ami Delesalle devant l'omnipotent Syndicat des Brasseurs.

Il n'est pas un cabaretier, en effet, qui ne connaisse ce moderne servage liant les quatre-vingt-dix centièmes des débitants à un fournisseur exclusif et investi par traité de pouvoirs régaliens, du droit de vie et de mort commerciale.

Or, Delesalle, par la lettre qu'on a lue, n'a fait rien moins qu'amener MM. les Brasseurs à restreindre des privilèges acquis par conventions légales.

Le Syndicat pouvait répondre par un refus et nul cabaretier « tenu de brasseur » n'aurait eu à s'en plaindre, n'aurait pu protester avec effet.

Mais Delesalle avait si bien posé la question que le Syndicat, soit simple loyauté, soit crainte de représailles — et nous préférons la première hypothèse — a pris, *à l'unanimité*, une décision dont tous les cabaretiers de Lille « tenus de brasseur » se féliciteront.

Nous sommes heureux de porter cette décision à leur connaissance en publiant la lettre officielle qui répond aux préoccupations de notre sympathique adjoint aux finances.

Voici cette lettre :

SYNDICAT DES BRASSEURS
de Lille — *Lille, 31 décemb. 1900.*

Siège social :
9, Grande-Place, 9,
LILLE

Monsieur Delesalle,
adjoint au Maire de Lille,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de deux résolutions prises par le Syndicat des Brasseurs de Lille, en réponse à votre lettre lui demandant son opinion sur les points suivants :

1° Quelle serait la situation des débitants *tenus* envers leurs brasseurs par un contrat fixant le prix de la rondelle de bière de 160 litres ?

2° Quelle serait la réduction consentie ?

Sur le premier point, les membres présents estiment que les cabaretiers tenus par contrat doivent bénéficier de la même réduction que les autres clients.

Sur le 2e, les brasseurs sont décidés à faire la réduction la plus forte possible, toutes réserves faites pour les taxes de remplacement qui les atteindraient soit directement, soit indirectement.

Ces deux motions ont été votées à l'unanimité, ainsi que le texte d'une lettre adressée à M. le maire de Lille, le priant de hâter le plus possible, la mise en vigueur du nouveau tarif d'octroi dans l'intérêt de nos débitants qui pourraient, de cette manière, équilibrer plus facilement leur budget, surtout au point de vue des bières de garde.

Nous espérons que, de votre côté, tous vos efforts tendront à réaliser la réforme, aussitôt que les formalités indispensables auront pu être remplies.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Syndicat des Brasseurs
de Lille.

Le Secrétaire : WATRELOT.

Inutile d'insister, n'est-ce pas ? Les deux documents que l'on vient de lire sont assez explicites pour se passer de commentaires.

Une seule chose nous préoccupe maintenant : c'est de savoir comment les détracteurs de la municipalité s'y prendront désormais pour soutenir, avec leur audace de ces derniers jours, que l'administration socialiste ne s'est pas plus préoccupée de sauvegarder les intérêts des débitants que ceux des consommateurs !

On saura, en tous les cas, l'importance qu'il faut accorder à ces récriminations non seulement exagérées, mais suprêmement injustes.

***

L'interview d'un médecin que nous avons publiée ici à propos de la majoration scandaleuse que certains propriétaires de cafés, de bars ou d'estaminets, font subir au prix des consommations, depuis le premier janvier, nous a valu d'être taxé d'ignorance par un cabaretier évidemment plus intéressé que scrupuleux, au cours de la réunion que les limonadiers lillois ont tenue samedi soir à l'Eldorado.

Eh bien n'en déplaise à notre irritable antagoniste si nos calculs sont erronnés ce n'est que dans le sens de l'exagération de la surtaxe. Nous avons arrondi l'augmentation par litre. Mais puisqu'on revient sur cette question, nous allons préciser et nous défions qui que ce soit de nous démentir.

Rappelons d'abord que la surtaxe par hectolitre d'alcool à 90° est exactement de 63 fr. 75.

Maintenant voyons à quelle somme cette surtaxe correspond par petit verre pour les boissons de consommation courante :

— D'après une enquête faite, en 1899, par le service du Laboratoire municipal de Paris, les eaux-de-vies dites de cognac ou d'armagnac, les rhums, les kirschs, les eaux-de-vie de marc, genièvres, etc., ont, suivant les établissements, une force alcoolique de 30 à 50°. Pour ces boissons, la surtaxe est donc de 0 fr. 19 à 0 fr. 31 par litre ; la contenance du petit verre étant de 2 à 4 centilitres, elle peut varier entre 0 fr. 003 et 0 fr. 01 par consommation.

Si l'on fait des calculs analogues pour les absinthes, dont la force alcoolique oscille de 40 à 72°, on voit que le prix de chaque consommation, représentant un volume de 2 à 6 centilitres, subit du fait de la surtaxe une majoration de 0 fr. 005 à 0 fr. 02.

Pour les liqueurs communes, titrant 20 à 25 0/0 et servies dans des petits verres dont la capacité n'excède guère 2 centilitres 1/2, la surtaxe est à peine de 0 f. 003 à 0 f. 004 par consommation.

Pour les liqueurs fines (chartreuse, bénédictine, kummel), titrant environ 35°, la majoration ne dépasse pas 0 f. 005 à 0 fr. 006 par petit verre.

Messieurs les limonadiers sont certainement intéressants et nous ne serons pas les derniers à les soutenir dans leurs revendications légitimes, mais leur syndicat aurait grand tort de se solidariser avec ceux de leurs confrères qui, pour des surtaxes variant de 0 fr. 003 à fr. 002 demandent aux consommateurs un supplément de prix de dix centimes.

La disproportion est criante et il était de notre devoir de la faire ressortir, d'autant qu'il n'apparaît pas que ces commerçants se disposent à faire bénéficier le public du dégrèvement du vin et de la bière.

Emile RAYMOND.

ENFIN !

M. Daël a enfin trouvé un journal pour accueillir sa prose enfiellée contre le citoyen Delesalle. Le *Progrès* n'en avait pas voulu, l'*Echo* l'avait refusée aussi, mais la *Dépêche* n'a pas eu les mêmes scrupules.

Tant mieux. La preuve est fournie publiquement, maintenant, qu'en se faisant l'avocat bilieux et maladroit de quelques employés municipaux mal inspirés eux-mêmes, M. Daël avait l'arrière pensée de satisfaire de vieilles rancunes contre le citoyen Delesalle, pour des faits d'ordre commercial et remontant à Mars-Avril 18.7.

Ces choses-là ne nous regardent pas et d'ailleurs, le citoyen Delesalle est de taille, s'il le juge à propos, de mettre au point le récit de son ex-voyageur.

L'incident est donc clos, quant à nous, jusqu'à la décision du Parti Ouvrier, — décision qui interviendra bientôt malgré les « distinguo » à l'aide desquels M. Daël essaye d'expliquer son cas :

> Je suis oiseau, voyez mes ailes,
> Je suis souris, vivent les rats !

dit la chauve-souris du fabuliste. M. Daël tient le même langage : il y a deux hommes en lui, le socialiste et le syndiqué, — deux hommes indépendants l'un de l'autre, agissant contradictoirement, mais toujours d'accord pour se passer tantôt la rhubarbe, tantôt le séné.

Ici, nous sommes plusieurs rédacteurs, mais chacun de nous est soi-même et si chacun ne signe pas tout ce qu'il écrit, au long d'un jour, il n'hésita pas à prendre la responsabilité de ses actes.

D'autres en ont eu la preuve et si M. Daël veut percer un anonymat qui n'existe d'ailleurs pour personne, pas même pour lui, il n'a qu'à se présenter. Nous n'avons pas plus à obéir à ses injonctions que le citoyen Delesalle n'était tenu de lui apporter ses certificats sur un plateau.

Lorsqu'on souhaite bien quelque chose, on va le chercher, à moins d'avoir du poil aux... talons !

NÉS AU POSTE DE POLICE

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 2 heures, Mme Naels Jeanne, femme Albert, 19 ans, journalière, demeurant rue d'Arcole 8, se présentait au poste de police du 5e arrondissement, et déclarait qu'on lui avait refusé l'entrée de l'hôpital de la Charité, où elle avait sollicité son admission à la Maternité.

Peu d'instants après elle mettait au monde un enfant dans le poste même de police. Après avoir reçu les soins du docteur Dhaine, elle a été transportée à son domicile en voiture d'ambulance.

— Une autre naissance dans un poste de police, celle-ci au 4e arrondissement, a eu lieu également hier.

Vers 8 heures 1/2, Mme Piret Marie-Louise, 21 ans, née à Wavre (Belgique), journalière, 9 bis, rue de Juliers, à Lille, se présentait au poste de police, et peu après y accouchait d'un enfant du sexe masculin.

Après avoir reçu les soins du docteur Platel, elle a été conduite en voiture d'ambulance à l'hôpital de la Charité.

CHUTE MALHEUREUSE

Hier matin, vers 7 h. 1/2, en sortant de son domicile, rue Mercier, 4?, M. Charpentier, Eugène, 45 ans, tisserand, a heurté une poubelle et est tombé sur le trottoir. Dans sa chute, il s'est fait une double fracture du tibia et du péroné.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Cosselet, il a été transporté à l'hôpital de la Charité en voiture d'ambulance.

CHRONIQUE DU VOL

Un procès-verbal contre inconnu a été dressé, hier, au 4e arrondissement, pour vol de deux chemises au préjudice de la femme Ghyselinck, demeurant 15, rue de Philadelphie.

— La sûreté a fait procéder, hier, à l'arrestation de la nommée Wanel Herminie, 22 ans, née à Norrent-Fontes (Pas-de-Calais), demeurant 90, rue de Tournai, à Lille.

Elle est inculpée de vol de foulards et de plusieurs pièces de dentelles et de rubans, au préjudice du sieur Guiant Oscar, cabaretier, rue Jeanne-Maillotte, 13, au service duquel elle a été.

ENFANT BRULÉ

Hier, vers trois heures, la jeune Henry Julie, 7 ans, demeurant au faubourg du Sud, cité Ste-Madeleine, jouait près d'une cheminée. Le feu se communiqua soudain à ses vêtements.

Aux cris que poussa l'enfant, en se voyant environnée de flammes, des voisins accoururent. Elles purent éteindre les flammes.

Julie Henry est brûlée peu grièvement au bras gauche. Elle a été conduite en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur.

DISPARITION

Le sieur Charles Normant, aliéné, âgé de 43 ans, barbe noire grisonnante, a disparu de son domicile le 4 janvier au matin. Il est vêtu d'un veston, d'un chapeau melon et muni d'un parapluie marron. Prière d'envoyer renseignements au commissaire de police, 2e bureau, Hôtel-de-Ville, Lille.

RÉPONSE COLLECTIVE

Nombre de nos gracieuses lectrices, soucieuses de leur beauté, nous demandent où se trouvent les savons Panoramique et Bruyère de Bretagne, dont elles ont lu l'éloge dans notre journal.

Mesdames, ces excellents produits portant le nom de Victor Vaissier qui en est le créateur, se vendent chez vos fournisseurs habituels.

L'exquise suavité de leurs parfums et la fabrication spéciale de leur pâte les recommandent à votre choix et à votre bon goût.

CHRONIQUE THÉATRALE

Mardi soir, les amateurs lillois iront écouter l'AFRICAINE, l'opéra de Meyerbeer.

Ce chef-d'œuvre que le maître garda vingt ans sur le métier, le polissant sans cesse et le repolissant, est considéré comme le monument le plus impérissable de la gloire de Meyerbeer.

On sait que l'*Africaine* fut son testament : le grand compositeur mourut au milieu des préparatifs de l'exécution, le lendemain du jour où la copie de sa partition venait d'être achevée dans sa maison même, rue de Montaigne, et sous ses yeux, le 1 mai 1864. Son chef-d'œuvre ne fut représenté à l'Opéra qu'un an plus tard.

Il a fourni depuis la brillante carrière, il est toujours aussi jeune, aussi riche, il marche allègrement vers sa millième.

La *Juive*, *l'Africaine*, M. Bourdette aura gâté son public cette semaine.

Jeudi soir, *Le puits qui parle*, opérette en trois actes, musique d'Audran et qui vit le jour il y a une douzaine d'années au théâtre des Nouveautés.

C'est une sorte de petite féerie musicale, qui permet la collaboration de toutes les jolies femmes de notre scène et promet une agréable soirée.

J'ai lu ce matin les bonnes nouvelles du *Réveil*, je félicite tous nos acteurs si aimés du public, qui ont signé une nouvel engagement et je me permets de leur souhaiter à tous de rester cette fin de saison et la saison prochaine, les idoles du bon public lillois. Ce seront là, s'ils le permettent, mes vœux de bonne année.

PARQUET.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. BOURDETTE.

Lundi 7 Janvier 1901, bureaux à 5 h. 1/2, rideau à 6 h.

Spectacle extraordinaire. LA FILLE DU RÉGIMENT, opéra en 2 actes, musique de Donizetti et L'ASSOMMOIR, drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Busnach et Gatineau.

A 9 h., LA FILLE DU RÉGIMENT.

Places gratuites : 3801 à 3800.

LA ROBE ROUGE AU GRAND THÉATRE

La représentation de la ROBE ROUGE est définitivement fixée au samedi 12 janvier.

Il nous paraît inutile de parler encore du succès qu'obtint cette pièce à Paris lors de sa première représentation. Tous les amateurs de théâtre, tous lettrés, tous ceux qui suivent le mouvement littéraire de notre époque savent que la ROBE ROUGE est l'œuvre la plus curieuse, la plus intéressante, la plus applaudie qui ait été jouée depuis plusieurs années.

Ajoutons que M. BARET, l'impresario dont les tournées ont pris à juste titre la première place parmi celles qui nous apportent les nouveautés parisiennes, a monté la ROBE ROUGE avec beaucoup de soin et que les artistes chargés d'interpréter les rôles nombreux de la pièce obtiennent partout le plus vif succès.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

UNE FEMME NOYÉE A DORIGNIES

Samedi dernier, vers 3 heures de l'après-midi, une marinière nommée Sophie Dupuis, femme Canet Françoise, âgée de 2? ans, domiciliée à Paris, quai de Javelle, a été victime d'un bien triste accident.

Cette batelière, en effet en glissant sur son bateau est tombée dans la dérivation de la Scarpe, près de l'écluse de Dorignies.

Retirée presque aussitôt, la malheureuse ne tarda pas à succomber, malgré les soins qui lui furent prodigués.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — **Réunion des débitants de boissons de Valenciennes.** — Hier, à trois heures, une importante réunion de débitants de boissons a été tenue, à l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes. Cette réunion, provoquée par quelques cafetiers ou débitants, a eu un réel succès.

Les organisateurs avaient invité les élus de Valenciennes, conseillers municipaux, députés et sénateurs ; un petit nombre d'élus avaient répondu à l'appel ; on remarquait la *présence, comme conseillers municipaux*, de MM. Fartier, Pillion, Fontaine, Paul Dupont père, Thellier de Poncheville, Lecerf-Dehaynin, Canqueteau, Bonenfant et le citoyen Durre.

M. Delame s'est fait excuser ; M. Sirot député, a également envoyé ses excuses. On a remarqué et commenté l'absence du maire et du rapporteur de la *commission du budget*.

Dès l'ouverture de la séance la salle est comble. Kehl ouvre la séance et procède à la formation du bureau : le père Caron, le doyen des cabaretiers valenciennois, est proclamé président ; Kehl et Alfred Castiau, assesseurs.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à Kehl qui remercie les débitants d'être venus en aussi grand nombre, il remercie également les élus et l'orateur qui n'a pas craint de venir de Paris par un froid aussi rigoureux.

Il explique ensuite le but de la réunion ; il dit que la loi sur le régime des boissons et les taxes de *remplacement* ne sont qu'un leurre pour les cabaretiers qui paieront, dit-il, de 115 à 150 francs de frais supplémentaires.

Le président Caron explique à son tour sa pensée. Les cabaretiers de Valenciennes sont des honnêtes gens, dit-il, ils doivent faire face à leurs affaires et ils doivent aussi conserver leur réputation. Il faut continuer à donner de la bonne marchandise à ses clients.

Le doyen des cabaretiers est chaleureusement applaudi.

Il donne ensuite la parole à M. Gourel, président d'honneur du syndicat des débitants de la Seine.

Pendant une heure M. Gourel, avec un talent personnel, que nous sommes heureux de lui reconnaître, tient ses auditeurs sous le charme de sa parole. Il donne une série d'explications, suivie de reparties spirituelles qui sont pour lui l'objet d'ovations enthousiastes.

Cette conférence a porté ses fruits. Une centaine de débitants se sont fait inscrire sur les listes du syndicat. Ce syndicat sera bientôt très important.

Sur l'invitation de M. Caron, M. Thellier de Poncheville engage les débitants à se grouper contre les gens du Midi, il raconte même une histoire de son jeune temps à ce sujet et dit que les conseillers présents n'appartenaient par à l'ancien Conseil.

Durre parle après lui ; il dit que comme M. Thellier, il ne faisait pas partie du Conseil qui a voté les taxes de remplacement, *mais qu'il fera ses efforts pour faire abolir* cette taxe qu'il qualifie d'inique et qu'il n'a pas votée. — C'est l'avis des conseillers présents qui ne se trouvaient pas dans l'ancien Conseil et qui protestent par l'organe de Durre.

Le président donne la parole à Kehl, pour la lecture de l'ordre du jour suivant :

« Les débitants de boissons au nombre de deux cents, réunis le 6 janvier 1901, à l'Hotel de Ville de Valenciennes, après avoir entendu les explications précises données par M. Gourmel, président d'honneur de la Chambre syndicale des Débitants de vins du département de la Seine, reconnaissent la nécessité de s'unir pour créer un syndicat de débitants de boissons. Ils s'engagent à s'inscrire dès aujourd'hui sur les listes qui sont en préparation. »

PAS-DE-CALAIS

LENS. — **Une belle et nombreuse famille.** — Il y a quelques jours, on pouvait voir sur le quai de la gare de Lens, les neuf frères Laisne.

Huit de ces braves ouvriers mineurs habitant Lens, accompagnaient ce soir là, le neuvième des Laisnes, retournant à Paris après avoir passé le jour de l'an au milieu de sa famille.

Vraiment notre parisien, possède une famille nombreuse à Lens, puisque ses huit frères ont ensemble cinquante deux enfants ; il a dû en faire des souhaits de bonne année.

C'était un joli spectacle de voir l'union qui règne dans cette famille Laine, dont l'aîné des frères a 55 ans et le plus jeune 35.

LIÉVIN. — **Réunion des cabaretiers de Liévin.** — *Le petit verre à 3 sous.* — Les cabaretiers de Liévin, dans le but de protester contre le nouveau régime des boissons et l'augmentation des droits sur les alcools ont tenu, samedi soir, salle Carpentier, rue Thiers, une réunion.

M. Sellier, cabaretier à la cité du n° 3 présidait

L'assemblée après avoir discuté longuement les moyens pouvant sauvegarder les intérêts de tous et avoir rejeté une proposition du cabaretier Verdure, tendant à diminuer la contenance des verres, a décidé à l'unanimité, moins deux voix, qu'à partir de ce jour les verres d'alcool, cognac, rhum, kirsch et autres spiritueux ainsi que les grands verres de genièvre ou d'eau-de-vie seront payés quinze centimes.

Des pancartes informant les consommateurs de cette décision vont être imprimées et affichées dans les estaminet

AU PETIT BAZAR

42, rue de la Gare

ROUBAIX

Articles de Paris, Jeux, Jouets

FANTAISIES

Articles pour Femmes de menage

COUTELLERIE

ENTRÉE LIBRE

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Lille — Imprimerie de l'*Egalité* 28, rue de Fives, 28.